

Le mouvement de concentration dans les industries électriques et gazières en Europe

Sophie MERITET

Maître de Conférences

CGEMP, Université Paris Dauphine

Sophie.meritet@dauphine.fr

L'auteur est seul responsable des idées exprimées

Résumé

Les industries européennes de l'électricité et du gaz naturel connaissent un mouvement de concentration sans précédent. En première analyse, cette évolution est assez naturelle sous l'impulsion des directives européennes de libéralisation et l'existence d'économies d'échelles. Cependant, si la consolidation est ainsi la conséquence mécanique de la modification des règles concurrentielles, il faut s'interroger sur les risques également portés par un tel mouvement. La constitution d'un oligopole électro-gazier induit en Europe une situation de « multimarket contacts » propice à l'émergence de formes de collusion. Mais le bilan global dépend aussi des propriétés de cette structure de marché en termes « d'efficacité dynamique », c'est-à-dire de la capacité à assurer sécurité d'approvisionnement, investissement et innovation. L'arbitrage traditionnel en Economie Industrielle efficacité – pouvoir de marché est au cœur de l'analyse de ce mouvement de concentration.

Abstract

European electric power and natural gas industries are characterised by many concentration operations. In a first analysis, this evolution is rather natural because, on the one hand, the application of the European deregulation directives, on the other hand, economies of scale in these sectors. However, if the consolidation wave is the mechanical consequence of the modification of the competition rules, we can question the risks raised by this concentration wave. The constitution of an electric power - gas oligopoly induced in Europe a situation of "multimarket contacts" which is favourable to collusion. But the overall evaluation will also depend of the dynamic properties of this new industrial structure: it means the ability to guarantee the continuity of services, investments and innovation. The traditional arbitrage in Industrial Organization between efficiency and market power is in the centre of this concentration movement in Europe.

Section 1 : Introduction

A la veille de l'ouverture totale des marchés énergétiques dans l'Union Européenne¹, la Commission a lancé une enquête sectorielle². Les résultats préliminaires publiés en Février 2006 ont indiqué les dysfonctionnements des secteurs électriques et gaziers. Les principaux obstacles à la concurrence mis en évidence sont la concentration des marchés avec la position dominante des opérateurs historiques, le manque de transparence, l'insuffisance d'intégration des marchés, et l'absence d'un système efficace et transparent de formation des prix. En parallèle, les discussions sur une politique énergétique commune ont été relancées par l'évolution des fondamentaux des marchés de l'énergie et la prise de conscience de la protection de l'environnement. La dépendance européenne en ressources énergétiques importées est croissante et les secteurs de l'énergie sont entrés dans une période turbulente en terme de prix et de sécurité d'approvisionnement. Ces éléments génèrent un nombre de risques et d'incertitudes sur la situation énergétique européenne.

Dans une approche d'Economie Industrielle, les réformes engagées dans les industries électriques et gazières ont transformé les structures des marchés ainsi que les règles de jeu. Les résultats de ces

mesures ne semblent pas ceux escomptés ou du moins des obstacles à la concurrence existent toujours. Les entreprises modifient leurs comportements pour s'adapter à ce nouvel environnement concurrentiel auquel elles n'étaient pas préparées. Elles s'interrogent désormais sur leurs stratégies pour rester ou devenir compétitives. La recherche de la compétitivité dépend de la taille : il faut acheter avant d'être acheté.

La conséquence des opérations de consolidation est la formation d'un oligopole avec les compagnies traditionnelles jouant un rôle prépondérant. L'émergence de géants centrés gaz – électricité est elle compatible avec la création d'un marché concurrentiel en Europe ? La cartellisation en cours peut remettre en cause toute raison d'être de la création de marchés concurrentiels. A quoi sert de libéraliser si les « rentes de monopole d'hier » sont remplacées par des « rentes oligopolistiques » aujourd'hui ? Cette concentration élevée est un obstacle au développement de la concurrence comme elle peut également faciliter les comportements anticoncurrentiels des entreprises.

La consolidation en cours dans les industries électriques et gazières en Europe n'est pas un phénomène isolé. Des questionnements spécifiques lui sont cependant attachés. Le processus de consolidation est singulier parce qu'il fait émerger des groupes paneuropéens susceptibles d'entrer en concurrence sur plusieurs marchés dans une configuration dite de « contacts multi marchés » propice à des formes de collusion. Les explications de cette dynamique de concentration sont doubles et non exclusives. Les opérateurs justifient ces fusions - acquisitions d'une part par l'accroissement de l'efficacité au travers de synergies (économies de taille, d'échelle et d'envergure). Une autre explication suggère que ces opérations ont d'autre part pour objet d'accroître le pouvoir de marché et de rendre plus facile les comportements collusifs. La concentration induit un arbitrage traditionnel en Economie Industrielle, entre « pouvoir de marché » et « efficacité », qui demeure difficile à juger dans les industries énergétiques.

- Le pouvoir de marché n'est pas facile à appréhender et à mesurer en économie de réseaux. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'électricité ou l'interconnexion des marchés nationaux impacte les formes de la concurrence et peut conduire, en cas de saturation, à en modifier sensiblement l'intensité. Dans le domaine gazier, les capacités de transport et de stockage déterminent également les équilibres de marché.
- Par ailleurs, quel sens donner au concept d'efficacité d'une configuration des industries électrique et gazière ? Doit-on rester dans une perspective statique et considérer la minimisation des coûts par optimisation des économies d'échelle et d'envergure ? Ou bien doit-on privilégier les propriétés dynamiques, c'est-à-dire la capacité à faire face à des changements à court terme d'éléments d'environnement comme les risques qui pourraient menacer la sécurité d'approvisionnement ?

L'analyse conventionnelle de la concentration trouve quelques limites en matière énergétique. Cet article a pour objet de délimiter les termes de ce débat en considérant l'évolution du pouvoir de marché et de l'efficacité dans le cadre du mouvement de concentration électrique et gazière en Europe.

Cet article est divisé en trois parties. La section 2 présente l'évolution des structures des industries européennes du gaz naturel et de l'électricité avec la dynamique des réformes et des opérations de fusions - acquisitions. La section 3 analyse le mouvement de concentration que connaît l'Europe dans le secteur énergétique et plus précisément la domination de quelques opérateurs historiques. La section 4 propose des éléments de réflexions sur l'évaluation de ce mouvement de consolidation avec l'arbitrage efficacité – pouvoir de marché.

Section 2 : Evolution des structures des industries énergétiques de réseaux

1- Reformes engagées

En Europe, chaque Etat avait la souveraineté pour réglementer ses activités électriques et gazières. Traditionnellement, les industries du gaz naturel et de l'électricité étaient organisées sous forme de monopoles réglementés, publics ou privés, verticalement intégrés de la production à la distribution. Les structures des industries apparaissaient concentrées au niveau national avec un champion dans la plupart des cas mono énergie (cf. tableau 1 pour l'industrie électrique).

Tableau 1 : Degré d'intégration verticale des opérateurs électriques européens en 1997 avant la mise en œuvre des directives européennes

Pays	Production	Transport	Distribution
FRANCE	EDF (95%) Autoproducteurs et quelques régies municipales	EDF (100%)	EDF (95%) Quelques régies municipales
ITALIE	ENEL (78%) 70 régies municipales (5%) Autoproducteurs industriels (17%)	ENEL (100%)	ENEL (95%) Régies municipales
BELGIQUE	Electrabel (94%) SPE (2.6%) Auto producteurs (3.4%)	CPTÉ (100%)	600 municipalités approvisionnées par 44 sociétés de distribution (sociétés à capital mixte avec la présence d'Electrabel)
ALLEMAGNE	9 sociétés supra régionales (81%) 80 entreprises régionales (9%) 900 entreprises municipales et locales privées (10%)	9 sociétés supra régionales (100%)	9 sociétés supra régionales (34%) 80 entreprises régionales (39%) 900 entreprises municipales et locales privées (27%)
ESPAGNE	7 groupes (91%) dont Endesa public (35%) Iberdrola <i>privée</i> (30%) Autoproducteurs (9%)	Redesa (100%)	7 groupes (<i>producteurs</i>)
ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES	National Power <i>privé</i> (28%) British Energy <i>privé</i> (26%) Power Gen <i>privé</i> (21%) Producteurs indépendants EDF ou RECs (25%)	National Grid (<i>privé</i>)	12 REC (regional electricity companies) (<i>privées</i>)
PAYS BAS	4 entreprises de production (capital détenu par les sociétés de distribution)	SEP (capital détenu par les producteurs)	33 sociétés de distribution (<i>souvent municipales et multi fluides</i>)
SUEDE	8 grandes entreprises (90%) (<i>privés ou publiques dont Vattenfall, publique 50%</i>) 300 sociétés publiques privées municipales (10%)	Svenskakraftnat	Environ 300 entreprises (<i>essentiellement municipales</i>)

Source : D'après Percebois J. (1997).

Depuis les années 70 aux Etats-Unis, l'organisation traditionnelle des industries de réseaux est remise en cause. Sans revenir sur les fondements des réformes, rappelons que les précurseurs en Europe ont été l'Angleterre, l'Ecosse (1990) et les pays scandinaves (1991). Après dix ans de réflexion au niveau de l'Union Européenne, deux directives sur la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel (96/92/EC et 98/30/EC) sont adoptées respectivement en 1996 et 1998.

Ces deux directives ont été articulées autour:

- De la dissociation des activités de la chaîne de valeur entre celles à vocation concurrentielle et celles qui relèvent du monopole naturel.
- Du principe de l'accès des tiers au réseau.
- De la mise en place d'autorités indépendantes de réglementation pour surveiller le fonctionnement des nouvelles structures.
- De l'ouverture progressive du marché à la concurrence en augmentant le nombre des clients « éligibles » à un libre choix de leur fournisseur.

Les conséquences de l'application de ces directives ont été l'ouverture à la concurrence de la production en amont et de la commercialisation en aval, tandis que le transport et la distribution sont demeurés réglementés. Des marchés de gros se sont développés avec des instruments financiers de couverture des risques.

La Commission Européenne a été soucieuse de promouvoir « un marché unique » et non pas la juxtaposition de marchés libéralisés. La directive 2003/54 adoptée en juin 2003 a fixé un calendrier commun. L'Union Européenne réforme progressivement les marchés de l'énergie avec des différences d'organisation selon les pays mais un agenda commun avec en juillet 2007 l'ouverture totale à la concurrence.

2- Nouvelle dynamique dans les industries de réseaux

Les industries européennes de l'énergie sont désormais « un champ de bataille » où les principaux acteurs sont les opérateurs historiques. La fin des monopoles dans de nombreux pays de l'Union Européenne a incité les compagnies à réviser leur stratégie pour faire face à la concurrence et s'adapter au changement de taille de leur marché (de national à européen). Au long de ce processus de transformation, les opérateurs historiques ont bénéficié d'avantages initiaux qu'ils ont capitalisés. Après les premières mesures de dérégulation, anciens monopoles protégés, les entreprises énergétiques se sont recentrées sur leur métier de base. Elles ont cédé des actifs non stratégiques qu'elles détenaient par exemple dans les télécommunications ou les services bancaires. Ces cessions d'actifs ont procuré des ressources financières aux opérateurs qui ont pu les réinvestir.

Ce *first mover advantage* devrait perdurer. Après des années de surcapacité et de sous investissement notamment dans l'électricité, les opérateurs doivent remplacer les unités vieillissantes et faire face à une demande toujours croissante en Europe. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), pour l'UE 15, sur la période 2000-2030, 650 GW de nouvelles capacités sont nécessaires dans l'industrie électrique (soit €600 milliards d'investissements) dont 200 GW nécessaires à l'horizon 2010. Si la construction de petites unités à cycle combiné est possible par des entreprises de taille moyenne, celle de centrales nucléaires ne l'est pas. Par ailleurs, les tensions russo-européennes autour du gaz sont un autre exemple de l'avantage des firmes de grande taille, de nature à proroger l'avantage initial des opérateurs historiques. L'Union Européenne peut difficilement promouvoir un marché « atomistique », alors que le géant Gazprom, monopole gazier russe, est à la fois intéressé par l'achat de compagnies européennes et désire préserver un pouvoir de négociation dans la fourniture de gaz.

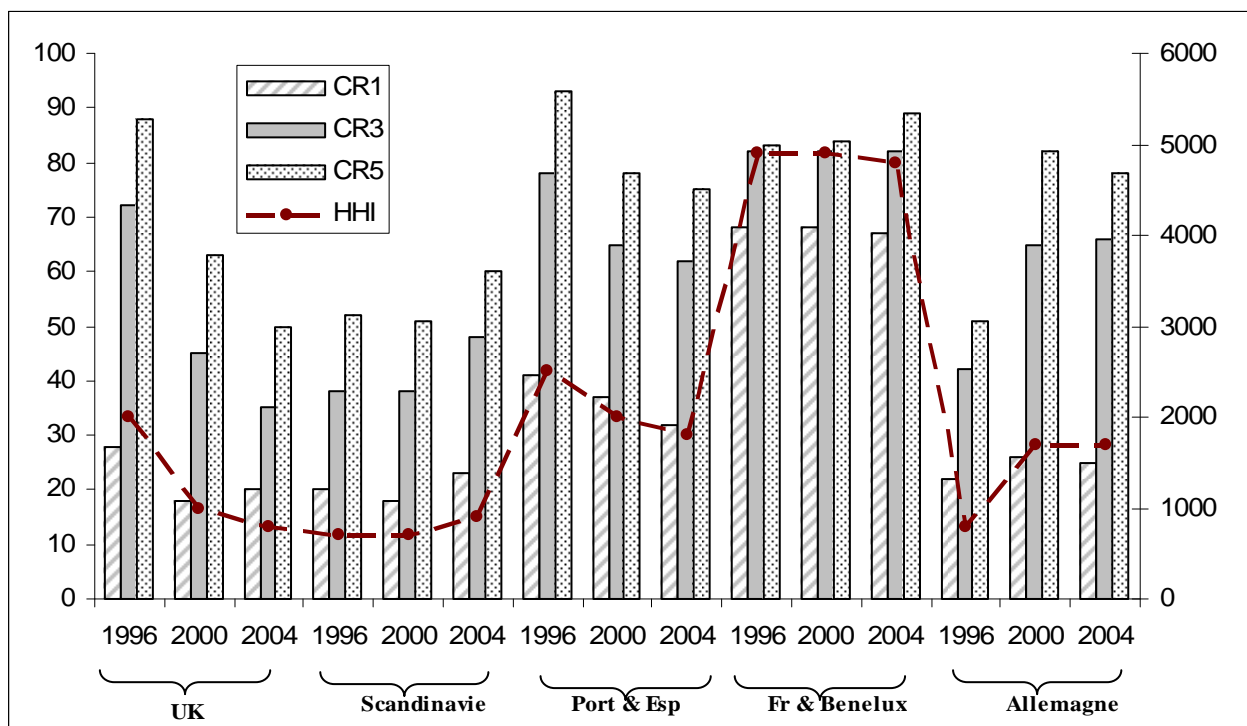
Les groupes énergétiques tels que nous les connaissons aujourd'hui ne ressemblent plus aux opérateurs historiques. Ces derniers se sont en effet transformés : ils ont augmenté leur taille, ils sont sortis de leurs marchés domestiques, ils ne sont plus mono énergie, ils ont pour la plupart été privatisés (complètement ou partiellement) et ils ont en commun l'intégration de la production à la commercialisation en passant par le négoce (les parts varient selon les entreprises).

Section 3 - Mouvement de concentration

1- Résultat des opérations de consolidation

En théorie économique, la concentration d'un marché se mesure traditionnellement par deux types d'indicateurs : les Ratios de Concentration (CR)³ et l'Indice Herfindhal Hirschmann (HHI)⁴. Les activités en aval (vente aux consommateurs finals) n'étant pas encore totalement ouvertes à la concurrence, les indicateurs de concentration mettent en évidence la prépondérance des opérateurs historiques qui varie selon le degré de libéralisation des pays. Sur les marchés électriques, les activités en amont étant libéralisées depuis des années, l'utilisation des mesures de concentration peut donner une première idée des effets des réformes. Les études ont été nombreuses dans l'activité de production d'électricité : bien non stockable, demande toujours en égalité avec l'offre, opérateurs actifs dans la course à la taille.... Il n'est pas rare d'observer des valeurs des indicateurs de concentration supérieures aux seuils d'alerte. L'utilisation des données de Oeko Institut⁵ permet d'avoir les indicateurs de concentration CR1, CR3 et HHI en 1996, 2000 et 2004 sur cinq zones.

Figure 1 : Indicateurs de concentration CR 1, CR 3, CR 5 et HHI en Europe sur les marchés de production électrique (1996, 2000 et 2004)



Source : Données de Oeko Institut (2005)

Les résultats de la figure précédente appellent plusieurs commentaires. Le Royaume Uni apparaît comme un marché non concentré en 2004, malgré des indicateurs élevés en 1996. La Scandinavie a toujours su préserver une certaine atomisticité, illustrée par des indicateurs de concentration faible. La zone Portugal - Espagne présente un niveau de concentration certes en baisse mais toujours au dessus des seuils d'alerte. Les indicateurs sont les plus élevés du panel dans la zone France - Benelux où le marché français domine. Aussi bien le HHI et que les CR sont bien au dessus des seuils. A noter qu'il existe peu de réelles différences entre les CR 3 et CR 5 en raison d'un acteur dominant sur la zone : EDF. Le marché allemand qui était plus atomistique que les autres, avec la régionalisation des entreprises, connaît une croissance de la concentration à la suite des différentes méga fusions- acquisitions (croissance du CR 3 et CR 5).

Les premiers résultats de l'enquête sectorielle de la Commission Européenne soulignent le fort degré de concentration. Seuls deux marchés ne présentent pas des taux de concentration élevée mais ils demeurent des exceptions : Angleterre - Pays de Galles et les pays nordiques. Dans l'industrie électrique, aujourd'hui, au sein de l'Union Européenne à 15, le CR 3 est au dessus de 60% dans 10 marchés (en capacité installée). Au niveau de la vente, le CR 3 reste au dessus de 60% dans 12 pays (en nombre de clients). Ce pourcentage est attendu à la baisse après Juillet 2007. Mais cette échéance peut être considérée comme une fausse date. En Allemagne où le marché de détails est ouvert depuis 1998, seuls 3 % des consommateurs ont effectivement changé de fournisseurs. En matière gazière, les taux de concentration sont plus élevés encore, aussi bien dans la production que les importations (Cf. tableau 3).

Il faut rappeler que ces résultats dépendent fortement des périmètres des marchés pertinents retenus, du retraitement des données et des indicateurs choisis. Les spécificités des marchés du gaz naturel et de l'électricité ne rendent pas faciles l'interprétation des mesures traditionnelles de concentration qui sont souvent mal utilisées. En effet, quel que soit l'indicateur retenu, celui-ci demeure lié à la définition du marché pertinent qui représente le premier défi. Les frontières des marchés sont difficiles à délimiter (en terme de produit, de zone géographique et de temps). Par exemple, la taille des marchés de l'électricité évoluent toutes les heures (voire plus vite). Les prix de gros peuvent varier d'une minute à l'autre contrairement aux prix aux consommateurs finals qui sont ajustés sur l'année. Les caractéristiques propres du bien « électricité » rendent l'utilisation de ces outils inappropriée : inélasticité de la demande, stratégies des firmes avec la convergence gaz - électricité, périmètre du marché pertinent, notion temporelle... Les limites de ces indices de concentration sont nombreuses et connues depuis longtemps aux Etats-Unis⁶.

2- Nouveaux acteurs énergétiques

En quelques années, le paysage énergétique européen s'est transformé. En 2005, les fusions - acquisitions ont représenté 114 milliards d'euros (contre 33 Mds € en 2004). Depuis 1998, plus de 150 opérations ont été réalisées en Europe, de façon prépondérante par un nombre limité de groupes énergétiques – tous anciens monopoles (nationaux ou régionaux) – et conduit à l'émergence d'un oligopole avec frange :

- Depuis 1998 quatre groupes ont été à l'origine de la moitié des fusions -acquisitions (EON, RWE, EDF et Suez) et huit groupes les trois-quarts (les précédents plus Vattenfall, Fortum, Endesa et Enel) (Christiansen 2005).
- Dans 1/3 des cas, ces opérations ont mis en présence des firmes de nationalités européennes différentes. Positivement, on peut considérer que ce mouvement est dans le sens d'une intégration énergétique européenne. Dans une dynamique d'oligopolisation, une configuration de contacts multi marchés émerge.
- Entre acquisitions d'actifs et prises de participations, les groupes européens sont multi énergies et souvent intégrés verticalement sur plusieurs chaînes de valeur.

Les groupes énergétiques doivent désormais faire face à deux logiques : une logique de court terme de rentabilité comme toutes les entreprises soumises à des pressions concurrentielles et une logique de long terme d'approvisionnement en énergie. Avec cette nouvelle logique financière, pour que les capitaux soient investis dans les secteurs de l'énergie il faut que leur rentabilité soit importante. Elles peuvent s'endetter et risquent la faillite... avec néanmoins peut être un prêteur en dernier ressort en l'Etat. Cette position de fournisseur de bien essentiel pour la collectivité n'est pas facile à étudier dans une transition réglementaire.

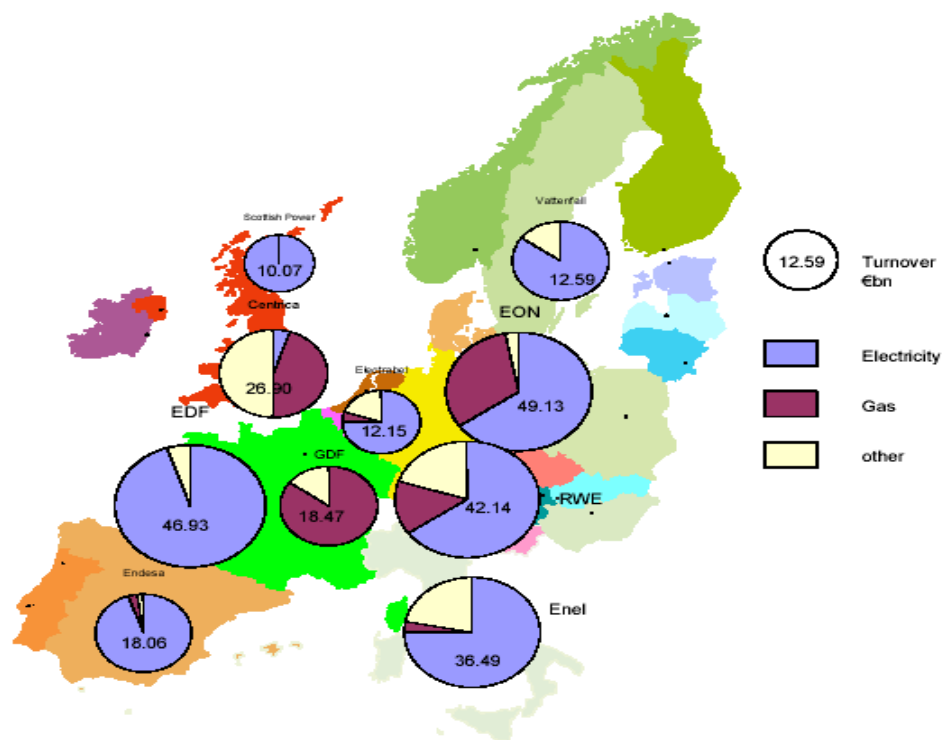
Tableau 2 : Classement par capitalisation boursière 1996-2006 (en milliards d'euros).

1996			2006	
1	BG	16.8	EON	61.3
2	Veba	13.6	EDF	61.3
3	Endesa	10.6	Enel	41.3
4	RWE	9.1	Suez	34.9
5	Vivendi	8.7	RWE	32.5
6	Electrabel	8.0	GDF	25.3
7	National power	7.5	Endesa	23.0
8	Iberdrola	6.3	National grid	22.0
9	Powergen	4.9	Iberdrola	20.6
10	Viag	4.8	Veolia Environnement	15.7
11	Suez	4.3	Fortum	15.0
12	Scottish Power	4.2	Scottish Power	14.8
13	United Utilities	3.6	Centrica	13.2
14	VEW	2.9	Scottish& Southern	12.8
15	Tractebel	2.8	Gas Natural	10.5

Sources : Données Datastream (1996 & 2006)

En fonction de la capitalisation boursière, le classement des entreprises énergétiques entre 1996 (avant réforme) et 2006 souligne l'évolution du secteur. Sans considérer les dernières opérations annoncées cette année, quatre groupes dominent la scène énergétique : EON, EDF, Enel, et RWE. Les positions d'Endesa, Suez et GDF ne sont pas encore définies dans le paysage européen et des acteurs de taille moyenne cherchent par ailleurs à sécuriser leur position (EDP, Union Fenosa, Essent...). Contrairement aux autres, Vattenfall et EDF n'ont pas encore réellement développé des activités dans le gaz naturel.

Figure 2 : Chiffres d'affaires des principales compagnies énergétiques en Europe (2005)



Source : Commission Européenne (2005)

Le mouvement de concentration en Europe n'est pas sans rappeler celui qui a suivi les réformes aux Etats-Unis au milieu des années quatre vingt dix. Malgré cette vague commune de consolidation, les marchés américains de l'électricité et du gaz naturel demeurent plus atomistiques que leurs homologues européens. Il est intéressant de noter que les plus grandes entreprises électriques aux Etats-Unis atteignent à peine la taille d'Endesa, la septième compagnie énergétique européenne. Le couple « faillite concentration » est toujours présent dans les esprits outre-Atlantique où tous les secteurs ouverts à la concurrence (industrie aérienne, du gaz naturel, des télécommunications ...) ont connu des vagues de fusions acquisitions et de faillites des entreprises. L'Europe va-t-elle être le lieu de faillites retentissantes comme ce fut le cas aux Etats-Unis ?

Section 3 : Evaluation du processus de concentration

Il est certes délicat de s'en tenir à une lecture totalement « structuraliste » et d'inférer, à parti de ces seuls taux de concentration (et de leur dynamique), mais le fonctionnement et non pas seulement la structure de ces marchés posent des questions.

Tableau 3: Part des opérateurs historiques gaziers dans leur marché domestique

Pays (<i>opérateur</i>)	Dans les importations de gaz	Dans la production de gaz
Belgique (<i>Distrigaz</i>)	90-100%	-
Danemark (<i>Dong</i>)	-	80-90%
France (<i>GDF</i>)	90-100%	-
Royaume Uni	20-30%	40-50%
Allemagne (<i>Rurhgas</i>)	90-100%	80-90%
Italie (<i>ENI</i>)	60-70%	80-90%
Pays Bas (<i>Gasunie</i>)	50-60%	90-100%

Source : Enquête sectorielle de la CE sur la concurrence électrique et gazière (2006)

Tableau 4 : Part des opérateurs historiques électriques dans leur marché domestique

Pays	Part de marché en production %		Part de marché en détail en %
	<i>Leader</i>	<i>Top 3</i>	
Allemagne	30 (<i>RWE</i>)	70	50
Belgique	85 (<i>Electrabel</i>)	95	90
Espagne	40 (<i>Endesa</i>)	80	85
France	55 (<i>EDF</i>)	95	88
Italie	55 (<i>Enel</i>)	75	35
Pays Bas	25 (<i>Electrabel</i>)	80	88
Royaume Uni	20	40	60
Suède	15 (<i>Vattenfall</i>)	40	70

Source : Inspiré de Jamasb & Pollitt (2005)

L'application des mesures traditionnelles de concentration ne permet pas de rendre compte de la réelle capacité des entreprises à manipuler les marchés dans de nombreux cas⁷. La difficulté tient au fait que les indicateurs de « structure de marché » ne sont pas nécessairement suffisants pour déceler les situations propices à des distorsions. De tels phénomènes ont été identifiés, par exemple, sur le marché norvégien malgré des indices de concentration satisfaisants. En Californie, le gestionnaire du réseau a estimé que pendant la crise, les producteurs indépendants ont manipulé les prix soit en pratiquant des marges anormalement élevées, soit en retirant des capacités disponibles aux enchères.

Une lecture de CR et de HHI par marché (ou groupes de marchés) comporte des limites dans la mesure où les interdépendances entre marchés ne relèvent pas simplement des capacités d'interconnexion. Des interdépendances sont créées non seulement « techniques », mais également « stratégiques ». Il convient de considérer que les figures de la concurrence ne peuvent être appréhendées à un niveau national.

A partir de ces premiers éléments, il est possible de proposer des éléments d'un bilan, en mettant en regard les effets concurrentiels et les effets en termes d'efficacité. Il s'agira évidemment d'un « bilan d'étape » car la construction des marchés et la montée de la concentration sont des phénomènes récents. Les premiers retours consécutifs à la mise en œuvre des directives ont conduit la Commission Européenne (2006) à ouvrir une enquête sur la concurrence dans le gaz et l'électricité, pointant de graves dysfonctionnements, illustrés par l'absence de convergence tarifaire dans l'UE et par un faible niveau d'échanges transfrontières.

Relativement au marché gazier, les failles ou entraves à la concurrence suivantes sont pointées :

- Au niveau du marché de gros, la concentration est analogue à celle de la période antérieure à la libéralisation, en raison de la maîtrise de la production ou des importations par les acteurs historiques.
- Les engagements à long terme entre producteurs et importateurs laissent peu d'espace pour les nouveaux entrants, d'autant que les capacités de stockage restent largement sous le contrôle des opérateurs en place ; en dépit des règles européennes incitant à l'accès aux facilités essentielles.
- Un modeste volume de ventes internationales limite les pressions externes, notamment en raison de capacités insuffisantes de pipelines (ou de la préemption sur ces capacités par les acteurs dominants).
- Une transparence insuffisante sur le fonctionnement des marchés concernant les capacités de transport et de stockage. Cette opacité est notamment la résultante des clauses de confidentialité dans les contrats d'approvisionnement.
- Des règles de formation des prix qui lient plus leur évolution aux mouvements sur le marché pétrolier qu'à la confrontation de l'offre à la demande gazière.

Sur les marchés électriques, l'orientation générale du constat est proche de celle retenue pour le gaz :

- Les ventes sur les marchés spot reflètent la concentration dans la production, avec un pouvoir d'inflexion des prix par le retrait de capacités.
- Une prédominance de l'intégration verticale laisse peu d'espace pour les nouveaux entrants, malgré l'accès théorique des tiers au réseau.
- Des flux entre marchés nationaux trop modiques pour exercer une pression sur les producteurs dominants, notamment en raison de capacités d'interconnexion insuffisantes.
- Un défaut de transparence dans la formation des prix qui ne permet pas d'instaurer une confiance dans les marchés de gros, phénomène renforcé par la coexistence de marchés libres et régulés.

Le rapport préliminaire d'enquête (CE 2006) incite à conclure mécaniquement que la consolidation – en conférant plus de pouvoir de marché au noyau de l'oligopole paneuropéen qui émerge – ne peut que retarder l'émergence d'une concurrence. Un degré de concentration n'implique pas certes que les compagnies abusent ou abuseront des positions dominantes acquises. Toutefois, la possibilité de le faire augmente. La théorie du « multimarket contact » suggère une voie sombre : la formation d'un oligopole peu enclin à la concurrence avec un noyau composé d'un nombre restreint d'entreprises (Bushnell, 2003, Smeers, 2004, Finon & Glachant 2005). Dans ce cas, les opérateurs

réagissent stratégiquement, influençant les prix au travers des parts de marché et ont le pouvoir de coopérer. Les tendances à la concurrence ne sont pas plus fortes que celles à la collusion. Il faudrait que les effets de la consolidation en termes d'efficacité soient puissants et positifs, pour compenser les coûts collectifs résultant de la recomposition d'un pouvoir de marché à l'échelle européenne. Cette évolution s'inscrit dans la réflexion classique sur l'efficacité des firmes qui sont au centre de structures oligopolistiques. La situation en Europe, si elle présente des singularités, n'est pas une exception. Le cas américain donne l'illustration de difficultés suraiguës (faillites, black out, ...) qui confortent l'idée que l'instauration de mécanismes de concurrence dans les grands systèmes énergétiques n'est pas si facile.

Les études relatives à la taille critique en production sont assez nombreuses. On en trouve une synthèse dans Ramos-Real (2005) qui rappelle différents résultats, parmi lesquels émerge l'idée que la taille minimale d'efficacité est faible : de l'ordre de 800-1000 MW 2000 MW en nucléaire, à comparer à la puissance en pointe de 80.000 MW pour la France. En revanche, les économies d'échelle liées à la standardisation de la construction et de la maintenance des centrales sont assez sensibles, de même que les effets de densité (notamment au stade de la distribution). Autrement dit, les travaux disponibles concernant l'analyse des coûts de production et de distribution ne permettent pas de justifier l'efficacité supérieure des grands opérateurs paneuropéens. Ce qui signifie que l'avantage en terme d'efficacité des grands opérateurs internationalisés sont à rechercher ailleurs : dans le pouvoir de négociation avec les fournisseurs d'équipements et de matières premières, et dans la maîtrise des risques par la diversification du parc de production et la présence conjointe en gaz et électricité et l'intégration verticale. Emerge ainsi une « super taille critique », qui correspond aux acteurs (Tractebel-Electrabel, Eon, RWE, Vattenfall, Enel, EDF, Iberdrola ou Endesa) efficaces : exploitants des unités de production de grandes taille, mais surtout parce qu'ils sont mieux armés pour maîtriser les risques d'approvisionnement et qu'il disposent d'une capacité d'innovation et d'investissement (Geoffron & Meritet, 2007).

Les incertitudes de l'avenir énergétique expliquent que certains gouvernements aient été plus préoccupés par la sécurité d'approvisionnement que par la concurrence. A l'exception du Royaume Uni, tous les principaux pays européens ont leurs « champions nationaux » : EDF en France, EON et RWE en Allemagne, Enel en Italie... Certains gouvernements ont eu tendance à protéger leurs opérateurs historiques. Par exemple, les acquisitions de Ruhrgas par EON en 2002 et d'Endesa par Gas Natural en 2005 ont été examinées par les autorités nationales de la concurrence le Bundeskartellamt et le Tribunal de la Competencia. Dans les deux cas, les autorités nationales préconisaient d'interdire les fusions en raison de leurs effets anticoncurrentiels. Les gouvernements ont autorisé en faisant valoir le caractère stratégique du secteur et afin de promouvoir les champions nationaux. A noter également que dans un petit pays comme la Finlande, la fusion des trois entreprises de l'énergie en une seule entité Fortum (pétrole, gaz naturel, électricité et chaleur) fut destinée à conserver au moins une entreprise finlandaise au sein du secteur énergétique européen.

Les industries de réseaux requièrent une attention particulière en terme de concurrence ceci d'autant plus que la structure historique des marchés étaient des monopoles réglementés. La préoccupation des autorités est bien la prépondérance des opérateurs traditionnels sur leur marché domestique. Neelie Kroes, Commissaire à la Concurrence, et Andris Piebalgs, Commissaire à l'Energie, s'attaquent aux compagnies historiques de l'énergie qui dominent leur zone domestique. L'existence de champions nationaux ne peut pas être considérée par la Commission Européenne comme une avancée vers la construction d'un marché concurrentiel de l'énergie en Europe. Les acteurs traditionnels sont prévenus : les autorités européennes vont lancer des enquêtes antitrust pour abus de position dominante dans les mois à venir. Les craintes sont l'absence de pressions concurrentielles ainsi que la possible utilisation d'un pouvoir de marché des firmes.

Section 5 : Conclusion

L'Union Européenne connaît une vague de concentration sans précédent dans les industries du gaz naturel et de l'électricité. Ces opérations de fusions - acquisitions convergent toutes vers la volonté de "grandir pour survivre" afin de répondre à deux objectifs:

- L'amélioration de leur *efficacité* par la réalisation de synergies et la réduction des coûts.
- La recherche d'un *pouvoir de marché*. La recherche de parts de marché plus importantes pourrait mener à des prix plus élevés et à des comportements collusifs.

Le fameux débat « efficacité vs pouvoir » de marché est relancé. Faut-il laisser faire ces fusions-acquisitions ou les interdire ? Si l'opération permet une amélioration de l'efficacité par la réalisation d'économies, les autorités ne peuvent que laisser faire. Par contre, sans logique économique, si l'opération distord la concurrence en permettant à une entreprise d'abuser de sa position dominante, les autorités interdisent la consolidation. La difficulté réside dans la preuve...

Cette problématique du pouvoir de marché implique une coordination entre les autorités sectorielles et les autorités de la concurrence. En Europe, la DG Energie est responsable des réformes alors que la DG Compétition est responsable du respect de la concurrence. Une conclusion souvent admise est que les autorités antitrust ne peuvent pas établir la concurrence dans un secteur où elles sont supposées agir ex post. Une expertise et des formes de surveillance permettant une analyse « comportementaliste » doivent être développées en Europe pour compléter les indicateurs « structuralistes ».

Cette concentration est regardée avec suspicion par les autorités. Que ce soit dans l'industrie gazière comme électrique, la prépondérance des opérateurs historiques est évidente. Les marchés traditionnellement dominés par des monopoles publics sont toujours caractérisés par une concentration élevée avec l'opérateur historique toujours puissant.

En Europe, à la veille de l'échéance du 1^{er} juillet 2007, la concentration des industries du gaz naturel et de l'électricité est le fruit d'opérations de consolidation des entreprises ainsi que l'absence de nouveaux entrants. Le résultat est la domination des opérateurs historiques sous la forme d'un oligopole dominé par un petit nombre d'acteurs. Est-ce que l'émergence de ces géants centrés sur le gaz naturel et l'électricité est compatible avec la création d'un marché concurrentiel de l'énergie dans l'Union Européenne ?

Le bilan économique du processus de concentration ne peut être énoncé dans des termes classiques (impact sur le surplus global, impact sur le surplus des consommateurs). Il convient d'analyser – ce qui n'est pas chose aisée – les propriétés de l'oligopole électro-gazier en termes d'efficacité « dynamique » : soit la capacité à faire émerger les bons mix énergétiques (notamment en fonction des contraintes de CO2) et à garantir les approvisionnements correspondant en ressources primaires. Ce type d'efficacité renvoie à des variables économiques (capacité d'innovation et d'investissement), mais aussi géopolitiques (capacité de négociation). De ce point de vue, la constitution d'un oligopole européen – même si elle comporte des transferts de surplus à court et moyen termes – n'est pas forcément une évolution néfaste. Elle n'est problématique que dans la mesure où les Etats interfèrent dans les évolutions en cours en privilégiant parfois une logique de champion national – peu appropriée aux enjeux – plutôt que celle de constitution de leaders européens.

Section 6: Bibliographie

- BOREINSTEIN S., BUSHNELL J. & KNITTEL C. (1999), "Market Power in Electricity Markets, Beyond Concentration Measures." *The Energy Journal*, vol. 20 (4), October.
- BP Statistical Review (2006), *Statistical Review of World Energy 2006*, BP web website, <http://www.bp.com/productlanding.do?categoryId=91&contentId=7017990>.
- BUSHNELL J. (2003), « *Looking for trouble: competition policy in the US electricity industry* », Working paper 109R, University of California energy Institute, June.
- CHEVALIER JM. (2004), *Les grandes batailles de l'énergie*, Folio
- CHRISTIANSEN A. (2005), "Regulation and EU Merger Control in the Liberalized Electricity Sector", INFER-Workshop on "Competition Policy in Network Industries", October 31, London.
- DEMSETZ H. (1968), « *Why regulate utilities?* », *The Journal of Law and Economics*, pp. 55-65.
- EUROPEAN COMMISSION COMPETITION DG (2006), « *Sector Inquiry under Art 17 Regulation 1/2003 on the gas and electricity markets* », Preliminary Report, 16 Feb, http://ec.europa.eu/comm/competition/antitrust/others/sector_inquiries/energy/execsum.pdf
- FINON D. & GLACHANT JM. (2005), "A competitive fringe in the shadow of a state owned incumbent: the case of France", *Energy Journal*.
- FREYTAG A., SCHIERECK D. & THOMAS T. (2005), "Consolidation and market power in energy utilities- the case of US American and German utility takeovers", Working Paper n°7-2005, Mai, European Business School EBS.
- GEOFFRON P. & MERITET S. (2007), « *La concentration de l'industrie électro-gazière : risques concurrentiels versus sécurité d'approvisionnement et d'investissement ?* », *Economie et Societe, Energie*, ISMEA, à paraître.
- GLACHANT JM & FINON D.(2003), *Competition in European electricity markets*, E.Eldgar.
- GREEN R. (2006), "Electricity liberalization in Europe – how competitive will it be?", *Energy Policy*, November, vol. 34(16), 2535-2541.
- JAMASB T. & POLLIT M. (2005), « *Electricity market reform in the European Union: review of progress toward liberalization and integration* », *The Energy Journal*, 11-41.
- JOSKOW P. (2004), "Regulation and deregulation after 25 years: lessons for research in Industrial Organization", October, forthcoming in *Review of Industrial Organization*
- KAMAT, R. and S. S. OREN., (2004), "Two settlements systems for electricity markets under network uncertainty and market power". *Journal of Regulatory Economics*, vol. 25(1).
- LAVE L.B. & alii. (2003), "Rethinking electricity deregulation", *Carnegie Mellon Electricity Industry Center Working Paper, CEIC-04-03*.
- LEVEQUE F. (2006), « *Quelle efficacité des remèdes du contrôle européen des concentrations ?* », *Concurrences, Revue des droits de la concurrence*, n° 1.
- MTTHES F., POETZCH S. & GRASHOFF K. (2005), "Power generation market concentration in Europe 1996-2004. An empirical analysis", *Oeko - Institut eV*, September.
- NEWBERRY D. (2006), "The relationship between regulation and competition policy for network utilities", Working Paper University of Cambridge, n°06-11
- PERCEBOIS J. (1997), "La déréglementation du secteur gazier en Europe; leçons et perspectives", *Revue de l'Energie*, n°486, March-April , 523-542.
- RAMOS-REAL F.J. (2005), « Cost functions and the electric utility industry. A contribution to the debate on deregulation », *Energy Policy*, 33.
- SALIES, E. & C. WADDAMS PRICE (2004). "Charges, Costs, and Market Power: The Deregulated UK Electricity Retail Market." *The Energy Journal*, vol. 25(3), 19-37.
- SCHERER F.M. & ROSS D. (1991), *Industrial market structure and economic performance*, Chicago Rand Mac Nelly, 3 ed (1ère ed 1973).
- SMEERS Y. (2004), "How well can one measure market power in restructured electricity systems?", Working Paper, MIT, November .

¹ Nous ne nous intéresserons qu'aux industries de l'électricité et du gaz naturel dans l'Union Européenne a 15 membres.

² Enquête sectorielle de la Commission Européenne, commandée en Juin 2005 et premiers résultats publiés en Février 2006. European Commission Competition DG (2006), « *Sector Inquiry under Art 17 Regulation 1/2003 on the gas and electricity markets* », Preliminary Report, 16 Feb, Consulté à l'adresse Internet http://ec.europa.eu/comm/competition/antitrust/others/sector_inquiries/energy/execsum.pdf

³ Les ratios de concentration CR n sont définis comme la part de marché des n plus grandes entreprises du marché considéré. Les autorités allemandes de la concurrence utilisent souvent ces ratios. Un marché sera supposé dominé si le CR 1 est supérieur à 33.3%, ou le CR 3 à 50% ou CR 5 à 66.7%, impliquant qu'une ou plusieurs entreprises possèdent des parts de marché conséquentes.

⁴ L'indice HHI est calculé en additionnant les carrés des parts de marché des firmes d'un même marché pertinent. A nombre d'entreprises donné, le HHI est d'autant plus élevé que la répartition des parts de marché est asymétrique. En matière de contrôle des fusions - acquisitions, cet indice est très souvent utilisé notamment par les autorités américaines. Un marché avec un HHI compris entre 1 000 et 1 800 est considéré comme modérément concentré. Par contre, un marché avec un HHI de plus de 1 800 est considéré comme concentré.

⁵ Se référer à <http://www.eu-energy.com/Oeko%20Report.pdf>

⁶ En Europe, se référer à Smeers Y. (2004), Jamasb & Pollitt (2005).

⁷ Se référer à Boreinstein, Bushnell & Knittel (1999), Salies & C. Waddams Price (2004), Smeers Y. (2004).